



Le 18 juin 2024

Association du secteur médico-social reconnue d'utilité publique, nous intervenons dans le champ du handicap mental, psychique et des troubles du spectre de l'autisme en Nouvelle-Aquitaine.

**500 professionnels** accueillent et accompagnent plus de **1400 résidents** dans  
**38 établissements et services**

Nous recrutons un :

## **MEDECIN PSYCHIATRE (H/F)**

### **CDI à temps partiel ou convention de prestation en libéral (3 h par semaine)**

#### **Missions :**

Sous la responsabilité de la direction de l'**IMP Beaulieu** situé sur la commune de **Le Pian Médoc (33)**, établissement accueillant des enfants porteurs de troubles du développement intellectuel (TDI) avec troubles associés, vous avez pour mission de :

- Participer à l'admission des enfants et adolescents dans le cadre de la procédure en place ;
- Elaborer les diagnostics en tenant compte des antécédents, habitudes de vie et symptômes ;
- Dispenser les soins médicaux et prescrire les traitements appropriés et éventuellement des examens complémentaires dont vous saurez interpréter les résultats tout en prenant en compte l'accompagnement global de la personne et le contexte familial ;
- Coordonner les soins et rééducations dispensés aux personnes accueillies ;
- Participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire et apporter votre expertise clinique pour la compréhension des situations présentées ;
- Etablir les certificats médicaux pour les dossiers d'orientation MDPH et pour les dossiers de candidatures dans les établissements et services du secteur adulte.

#### **Profil recherché :**

- Diplôme d'étude spécialisée en psychiatrie ou pédopsychiatrie exigé ;
- Connaissance/expérience auprès d'enfants porteurs de TSA souhaitée ;
- Capacité d'écoute, d'observation et de travail en équipe ;
- Qualités relationnelles et organisationnelles ;
- Sens des responsabilités, autonomie, diplomatie.

#### **Particularités du poste :**

- 3 heures hebdomadaires.

**Prise de fonction :** 27/08/2024

**Rémunération :**

- Indexée à la CCNT du 15 mars 1966 (IDCC 0413) – Annexe 1 de l'Additif n°1– Coefficient de base 1228 ;
- Soit un salaire mensuel brut minimum de 413,65 € pour 13 heures auquel s'ajoute une reprise d'ancienneté selon expérience justifiée.

**Avantages sociaux :**

- Congés d'ancienneté,
- Extension des mesures conventionnelles : jours enfants malades, jours pour hospitalisation des enfants, congé pour déménagement, congé menstruel, ...
- Aménagement de la fin de carrière,
- CSE : chèques vacances, chèque cadeaux (Noël, mariage/PACS, naissance, retraite), participation aux activités culturelles et sportives,
- Participation aux transports en commun,
- Régime mutuelle et prévoyance,
- Formations, ...

**Candidature (CV et lettre de motivation)** à envoyer par mail à Madame Fabienne RIVIERE, directrice de l'établissement, à l'adresse [recrutement@adiaph.fr](mailto:recrutement@adiaph.fr) en précisant bien le numéro de l'offre (2024-68).

*Retrouvez toutes nos offres disponibles et les informations sur notre Association sur notre site [www.adiaph.fr](http://www.adiaph.fr)*

